RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ID: 077-257703546-20241007-151_10_2024-DE

Envoyé en préfecture le 11/10/2024 Reçu en préfecture le 11/10/2024

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU SIETOM SEANCE DU 7 octobre 2024

DE MELUN CANTON DE OZOIR-LA-FERRIERE

SYNDICAT MIXTE **POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION DE TOURNAN-EN-BRIE**

du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères
de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 30
septembre 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.
Secrétaire de séance : Hocine Oumari

délégués - en exercice 97
- présents 61
Pouvoirs 10
Total votants71

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 7 octobre à 18 heures, le Comité Syndical

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Affaire n°151/10-2024

SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 A LA AU CONTROLE DE LEGALITE

CONVENTON DE TELETRANSMISSION DES ACTES Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM):

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Hocine OUMARI, Gérard TABUY, TREZENTOS-OLIVEIRA, Jean-Pierre FOUBERT. TASD'HOMME, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires et Marie Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB):

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Lauent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires et Patrick OFFROY suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Eric PIASECKI, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Jean-Claude DELAVAUX, titulaires et Julie GYONNET, Régis THAUVIN, Bernard NENY, suppléants.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024 Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID: 077-257703546-20241007-151_10_2024-DE

Pouvoirs:

- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M.Bonvoisin (CCBRC) à M. Rodriguez (CCVB)
- de M. Anthoine à M. Omnès (CCBRC)
- de Mme Semonsu à M. Piot (CCBRC)
- de M. Ghozelane à M. Bord (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de M. Tadjine à M.Salmon (CCPB)
- de M. Blanchard à M. Delavaux (CCPB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berton, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz,

Excusée : Patricia Casier.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot.Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Nicolas Bourdelet, Yamina Amara,

Excusé: Jean-Bernard Blondin.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Thierry Maurer, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille,

Excusée : Laurence Barbaux.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024 Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID: 077-257703546-20241007-151_10_2024-DE

151/10-2024 : Avenant n° 3 à la convention de télétransmission des actes soumis au contôle de légalité ou à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat - signature :

Suite au changement de prestataire informatique à compter du 1er janvier 2025, il est nécessaire d'actualiser la convention pour informer la Préfecture du nouvel opérateur : Berger-Levrault.

Vu le Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à obligation de transmission au représentant de l'Etat du 27 février 2015 signée entre le Préfecture de seine-et-Marne et le SIETOM, et ses avenants n° 1 et 2

Considérant qu'il est nécessaire de porter à la connaissance de la Préfecture de Seine-et-Marne le changement d'opérateur à compter du 1^{er} janvier 2025,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de télétransmission des actes soumis au contôle de légalité ou à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme, Tournan-en-Brie, le 8 octobre 2024.



Certifié exécutoire, Par affichage et transmission, en Préfecture.

Le Président, Dominique RODRIGUEZ. Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, , dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.